



# Finance – Taux fixe callable Juillet 2029

## COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance de droit français présentant une protection du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> et un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, ci-après le « titre de créance » ou « titre ».

- Produit complexe de placement risqué alternatif à un placement risqué de type « taux ».
  - Code ISIN : FR0014017TB6
  - Indicateur Synthétique de Risque : 1/7
  - Émetteur : Goldman Sachs Bank Europe SE (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+)<sup>(2)</sup>. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Goldman Sachs Bank Europe SE en tant qu'Émetteur.
  - Durée d'investissement conseillée : 3 ans et 3 mois (en l'absence de remboursement anticipé optionnel). Le mécanisme de remboursement anticipé optionnel est décrit ci-après en page 4.
  - Éligibilité : Comptes-titres uniquement
  - Ce produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. L'investisseur prend un **risque de perte en capital** non mesurable a priori s'il décide de revendre les titres de créance avant l'échéance. Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.
- Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.**

### PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :

DU 20 AVRIL 2026 AU 20 JUILLET 2026

(dans la limite de l'enveloppe disponible, en l'absence de clôture anticipée et sans préavis de la part de l'Émetteur)

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE)

(1) Capital garanti à 100 % sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Goldman Sachs Bank Europe SE et / ou revente des titres de créance par le client avant l'échéance de ces derniers.

(2) En vigueur du 1 avril 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

# Objectifs d'investissement

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRE. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 8 ET 9 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

## ☰ POINTS CLÉS

- ◆ « Finance – Taux fixe callable Juillet 2026 » est un produit de placement complexe risqué alternatif à un investissement de type « taux » présentant **un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie** du produit mais une garantie du capital à hauteur de 100 % à échéance<sup>(1)</sup> pour une durée de 3 ans et 3 mois maximum.
- ◆ Le produit « Finance – Taux fixe callable Juillet 2026 » présente les caractéristiques suivantes :
  - ◆ En cours de vie :
    - ◆ Un gain fixe de 2,75 %<sup>(1)</sup> par année écoulée est enregistré. La somme des gains enregistrés sera payée dès lors que le produit prend fin, soit dans le cas d'un remboursement anticipé optionnel, soit à l'échéance.
    - ◆ A l'issue des années 1 et 2, à chaque Date d'Observation du Remboursement Anticipé Optionnel, l'Émetteur a le droit de mettre fin par anticipation au produit, à sa seule discrétion. L'investisseur récupère alors l'intégralité du capital investi<sup>(1)</sup> par anticipation, majoré de la somme des gains enregistrés<sup>(1)</sup> (soit un taux de rendement annuel brut maximum de 2,41 %<sup>(2)</sup>).
    - ◆ **A l'échéance des 3 ans et 3 mois** et en l'absence d'un Remboursement Anticipé Optionnel (le 20 juillet 2029) : un remboursement du capital<sup>(1)</sup> majoré d'un gain fixe de 2,75 %<sup>(1)</sup> par année écoulée (soit un taux de rendement annuel brut de 2,47 %<sup>(2)</sup>).
  - ◆ L'investisseur accepte **un risque de perte en capital en cours de vie** en cas de sortie anticipée du produit souhaitée par l'investisseur.

*Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.*

**NB :** Le capital désigne la Valeur Nominale du produit **Finance – Taux fixe callable juillet 2029** et correspond au montant initial investi, soit 100 %. La Valeur Nominale du produit est de 1 000€.

Tous les remboursements présentés dans cette brochure (gains ou pertes) sont calculés sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, prélèvements fiscaux et sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 20 avril 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Optionnel ou Date de Remboursement selon les scénarios, hors revente des titres de créance avant l'échéance de ces derniers.

# Avantages et inconvénients du produit

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTE-TITRE. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 8 ET 9 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

## ☰ AVANTAGES

- 1 **Objectif d'enregistrement d'un gain de 2,75 %<sup>(1)</sup> par année écoulée.** La somme des gains<sup>(1)</sup> enregistrés sera payée par anticipation dans le cas d'un Remboursement Anticipé Optionnel décidé à la seule discrétion de l'Émetteur ou à l'échéance le cas échéant.
- 2 À la Date de Remboursement (en l'absence de Remboursement Anticipé Optionnel décidé par l'Émetteur), l'investisseur reçoit le capital initial<sup>(1)</sup>, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 3 ans et 3 mois hors cas de défaut de paiement, de faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur (le taux de rendement annuel brut est alors de 2,47 %).
- 3 **Présente une garantie du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance.**

## ☰ INCONVÉNIENTS

- 1 **Bien que le produit offre une protection du capital à l'échéance, l'investisseur supporte un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup>.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. **En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour.**
- 2 L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque de remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- 3 L'investisseur est soumis à un plafonnement des gains (le taux de rendement annuel brut maximum est de 2,47 %<sup>(2)</sup>).
- 4 Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 à 3 ans.

Les principaux facteurs de risque sont détaillés en pages 6 et 7 du présent document.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 20 avril 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Optionnel ou Date de Remboursement selon les scénarios, hors revente des titres de créance avant l'échéance de ces derniers.

# Finance - Taux fixe callable Juillet 2029 —

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTES-TITRE. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 8 ET 9 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

## MÉCANISMES DU PRODUIT

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ OPTIONNEL (ANNÉES 1 À 2)

Chaque année à partir de la première année, à la Date d'Observation de Remboursement Anticipé Optionnel, l'Émetteur a le droit, mais pas l'obligation, de mettre fin par anticipation au produit à sa seule discrétion, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé Optionnel correspondante :



Soit un taux de rendement annuel brut maximum de 2,41 %<sup>(2)</sup>

Sinon, le produit continue jusqu'à l'échéance.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHANCE (ANNÉE 3)

A l'échéance des 3 ans et 3 mois, dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement :



Soit un taux de rendement annuel brut de 2,47 %<sup>(2)</sup>

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 20 avril 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Optionnel ou Date de Remboursement selon les scénarios, hors revente des titres de créance avant l'échéance de ces derniers.

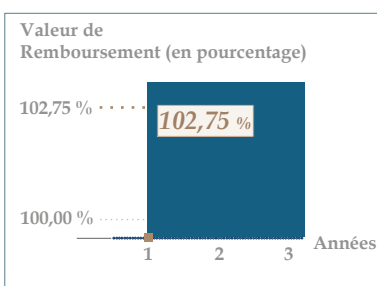
# Illustrations

LES PERFORMANCES MENTIONNÉES CI-APRÈS SONT TOUTES EXPRIMÉES HORS FRAIS, COMMISSIONS ET HORS FISCALITÉ LIÉS AU COMPTES-TITRE. LE DÉTAIL DE TOUTES LES DATES ÉVOQUÉES CI-APRÈS FIGURE EN PAGES 8 ET 9 DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Fin de vie du titre de créance
- Versement du/des gain(s)
- ⌚ Enregistrement d'un gain
- ⋯ X% Valeur du remboursement

## SCÉNARIO 1 : L'ÉMETTEUR DECIDE DE REMBOURSER LE PRODUIT PAR ANTICIPATION À LA FIN DE L'ANNÉE 1

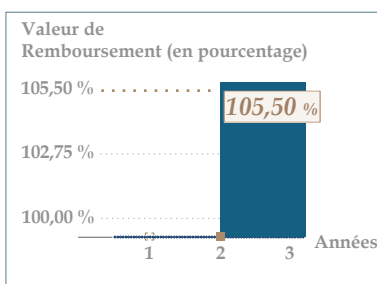


Année 1 : à la Date d'Observation du Remboursement Anticipé Optionnel, l'Émetteur décide de mettre fin par anticipation au produit. L'investisseur récupère l'intégralité du capital investi<sup>(1)</sup> par anticipation, majoré d'un gain de 2,75 %<sup>(1)</sup>.

**Montant remboursé : intégralité du capital investi<sup>(1)</sup> + un gain de 2,75 %<sup>(1)</sup> au titre de l'année 1.**

soit un taux de rendement annuel brut de 2,20 %<sup>(2)</sup>

## SCÉNARIO 2 : L'ÉMETTEUR DECIDE DE REMBOURSER LE PRODUIT PAR ANTICIPATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2



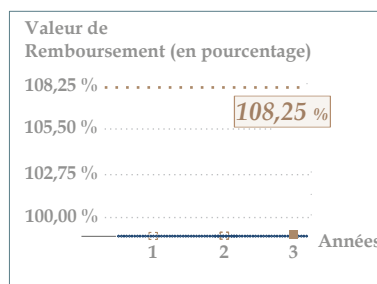
Année 1 : à la Date d'Observation du Remboursement Anticipé Optionnel, l'Émetteur décide de ne pas mettre fin par anticipation au produit. Le produit continue et enregistre un gain de 2,75 %<sup>(1)</sup>.

Année 2 : à la Date d'Observation du Remboursement Anticipé Optionnel, l'Émetteur décide de mettre fin par anticipation au produit. L'investisseur récupère l'intégralité du capital investi par anticipation, majoré d'un gain de 5,50 %<sup>(1)</sup> au titre des années 1 et 2.

**Montant remboursé : intégralité du capital investi<sup>(1)</sup> + deux gains de 2,75 %<sup>(1)</sup> au titre des années 1 et 2.**

soit un taux de rendement annuel brut de 2,41 %<sup>(2)</sup>

## SCÉNARIO 3 : L'ÉMETTEUR DECIDE DE NE PAS REMBOURSER LE PRODUIT PAR ANTICIPATION À LA FIN DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES



Année 1 : à la Date d'Observation du Remboursement Anticipé Optionnel, l'Émetteur décide de ne pas mettre fin par anticipation au produit. Le produit continue et enregistre un gain de 2,75 %<sup>(1)</sup>.

Année 2 : à la Date d'Observation du Remboursement Anticipé Optionnel, l'Émetteur décide de ne pas mettre fin par anticipation au produit. Le produit continue et enregistre un gain de 2,75 %<sup>(1)</sup>.

Année 3 : à l'échéance, l'investisseur récupère l'intégralité du capital investi par anticipation, majoré d'un gain de 8,25 %<sup>(1)</sup> au titre des années 1, 2 et 3.

**Montant remboursé : le capital investi<sup>(1)</sup> + trois gains de 2,75 %<sup>(1)</sup> au titre des années 1, 2 et 3.**

soit un taux de rendement annuel brut de 2,47 %<sup>(2)</sup>

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement.

(1) Hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement et sous réserve d'absence de faillite, défaut de paiement et/ou mise en résolution de l'Émetteur et de conservation du produit jusqu'à échéance. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. **La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont hors frais de souscription et droits de garde et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 20 février 2026 jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Optionnel ou Date de Maturité selon les scénarios, hors revente des titres de créance avant l'échéance de ces derniers.

# Principaux facteurs de risque

---

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

**Risque de perte en capital** : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance) et une garantie du capital à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Risque de marché** : le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit complexe avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**

**Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit), à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la **perte totale ou partielle** du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de liquidité** : Il n'existe aucune garantie qu'un marché secondaire sur lequel ce produit puisse être facilement négocié se développe, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

**Risque de conflits d'intérêts potentiels** : L'Émetteur, l'agent de calcul et l'agent placeur du titre de créance en France étant la même entité, cela peut être source de conflits d'intérêts potentiels. Par ailleurs, en cas de demande de rachat, d'arbitrage en sortie du support, de transfert vers un autre contrat ou de décès avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance. Cette situation peut entraîner des conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat.

**Risque lié à l'inflation** : Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit. Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'érosion du capital initial liée à l'inflation. L'inflation aura également un impact sur les conditions de réinvestissement en cas de remboursement anticipé du produit.

**Autre risques** : Il convient notamment de se reporter au paragraphe intitulé "Facteurs de Risques" du Prospectus de Base étant précisé qu'en cas de Remboursement Anticipé Optionnel, l'Émetteur pourra prendre plusieurs heures, voire plusieurs jours pour résilier sa couverture et procéder à la vente des instruments financiers sous-jacents composant la stratégie, étant bien entendu précisé que toute résiliation de couverture sera faite par l'Émetteur dans des conditions de prix et de délais qu'il estime de bonne foi et raisonnables afin de sauvegarder au mieux les intérêts financiers du titulaire des Titres.

# Avertissement

---

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Le Titre de créance « Finance -Taux fixe callable Juillet 2029 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 décembre 2025), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://www.luxse.com/pdf-viewer/105122796>), les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 20 avril 2026 ([https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final\\_Terms\\_FR0014017TB6.pdf](https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR0014017TB6.pdf)) (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base.

La dernière version du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») relatif à ce Titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site [www.gspriips.eu](http://www.gspriips.eu). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

La dernière version du Document d'Informations Clés (DIC) ainsi que la documentation d'information ex ante relatives à ce Titre de créance peut être consultées sur le Site du Groupe Le Conservateur, rubrique "placements financiers" : <https://www.conservateur.fr/nos-produits/placements-financiers/type/titres-de-creance/>

Finance -Taux fixe callable Juillet 2029 (ci-après les « Titres de créance ») présentent un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie. Les Titres de créance sont émis par Goldman Sachs Bank Europe SE. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Ce document non contractuel à caractère publicitaire résume les principales caractéristiques des Titres de créance et ne constitue pas un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable.

Il appartient donc aux Investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et les Documents d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces Titres de créance.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas de la performance du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite supplémentaire choisi, et notamment de l'impact que les frais liés au Contrat peuvent avoir sur la performance du Contrat pour l'Investisseur.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers.

# Principales caractéristiques

Finance - Taux fixe callable Juillet 2029	
Type :	Ce produit est un Titre de créance de droit français (EMTN - Euro Medium Term Note) présentant <b>un risque de perte en capital en cours de vie</b> mais incluant une protection à hauteur de 100 % du capital investi à l'échéance hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur .
Nature :	Produit complexe
Emetteur :	Goldman Sachs Bank Europe SE <sup>(1)</sup>
Devise :	Euro (EUR - €)
Garantie en capital :	Garantie du capital à l'échéance uniquement.
Code ISIN :	FR0014017TB6
Éligibilité :	Compte-titres
Agent de calcul :	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Valeur Nominale :	1 000 €
Montant minimum de souscription :	50 000 €
Durée d'investissement conseillée :	3 ans et 3 mois
Période de souscription :	Du 20 avril 2026 au 20 juillet 2026
Prix d'Émission :	100 % de la Valeur Nominale au 20 avril 2026
Taille de l'Émission :	30 000 000 €
Prix d'achat :	100 % du Prix d'Émission
Date d'Émission :	20 avril 2026
Dates d'Observation du Remboursement Anticipé Optionnel :	6 juillet 2027 et 6 juillet 2028
Indicateur Synthétique de Risque :	1/7

(1) Notations de crédit en vigueur du 1 avril 2026 : Standard & Poor's A+ (19/09/2025), Moody's A1 (19/12/2024), Fitch Ratings A+ (17/06/2025)

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

# Principales caractéristiques

## (suite)

Finance - Taux fixe callable Juillet 2029	
Dates du Remboursement Anticipé Optionnel :	20 juillet 2027 et 20 juillet 2028
Date de Remboursement :	20 juillet 2029
Marché Secondaire :	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (Marché Réglementé)
Publication et périodicité de la valorisation :	Six Telekurs, Reuters et Bloomberg. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation :	Une double valorisation, en plus de celle publiée par Goldman Sachs International, sera établie tous les 15 jours par Refinitiv, organismes indépendants de l'Emetteur.
Offre au public :	Offre au public non exempté de l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) - France
Commission de distribution :	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est composée d'une commission initiale et d'une commission sur encours. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la Date d'Émission et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.



59, rue de la  
Faisanderie 75116  
Paris

[conservateur.fr](http://conservateur.fr)



CONSERVATEUR FINANCE, Entreprise d'investissement - Société de financement

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris – Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax. : 01 53 65 86 00 – Site internet : [conservateur.fr](http://conservateur.fr)

Document non contractuel à caractère publicitaire

